

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 juin 2026	Le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à 18h34, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 23 juin 2026	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Cédric VIGUERARD, Albert NANIYOUA (arrivé à 20h21), Carole HERVAGAUT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Danyla GUY, Elisabeth METRAL-SYORD
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Karine BOTTE à Cédric VIGUERARD, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES, Philippe MAUGER à Arnaud DAMIEN, Valérie LOUCHEL à Carole HERVAGAUT, Fouad REQUINI à Richard JACQUET
En exercice.....	<u>Absents</u> : Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND
Présents	<u>Secrétaire de séance</u> : Pascal MARIE
Pouvoirs	
Votants	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.72 - ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE « ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE »

Rapporteur : Anne-Sophie DE BESSES

Les Atlas de la biodiversité communale (ABC) permettent aux communes et intercommunalités de mieux connaître, de préserver et de valoriser la biodiversité locale. Chaque année, l'Office français de la biodiversité soutient de nouveaux projets d'ABC.

Véritable outil stratégique de l'action locale, un ABC se traduit concrètement par des inventaires naturalistes précis et une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire communal. Bien au-delà, vu l'importance qui s'attache désormais à la nécessaire prise de conscience de l'action anthropique sur les divers types d'espaces, la constitution de l'ABC doit être l'occasion de démarches participatives impliquant les habitants, particulièrement les enfants et les adolescents pour les sensibiliser à la protection des milieux et de la biodiversité.

Pour répondre aux objectifs visés, l'Atlas de la biodiversité communale s'appuie sur trois piliers :

- La connaissance écologique du territoire : état des lieux, inventaires, cartographie des enjeux ;
- La mobilisation locale via des animations : élus, habitants, acteurs et publics divers ;
- Le passage à l'action : rédaction d'un plan d'actions pour répondre aux enjeux identifiés.

Chaque année, l'Office français de la biodiversité lance une nouvelle campagne de financement d'ABC à travers un appel à projets. La Ville souhaite y répondre. En effet, pour ce deuxième mandat 2026-2032, à l'heure où les scientifiques nous font part des liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux, des végétaux, de l'environnement et des écosystèmes, la Ville de Pont de l'Arche se positionne en faveur d'une approche « Une seule santé » pluridisciplinaire et globale des enjeux de santé.

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030

Vu le dispositif d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), porté par l'office Français de la biodiversité (OFB),

Considérant l'engagement de la commune dans diverses actions pour la transition écologique, notamment en faveur de la sauvegarde et préservation de la biodiversité et d'espaces de qualité,

Considérant que la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale permettra à la commune d'avoir une meilleure connaissance des espèces et milieux faunistique et floristique de son territoire et de définir dans le même temps un plan d'actions pour préserver le patrimoine déjà connu et celui à protéger, notamment au regard des espèces protégées,

Considérant le souhait de valoriser les objectifs et actions auprès des habitants, services et partenaires,

Considérant la reconnaissance de la commune dans le dispositif « Territoire engagé pour la nature »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **ENGAGER** la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la Commune de Pont de l'Arche ;
- **REPENDRE** à l'appel à projet et à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **SOLLICITER** les subventions auprès de tout organisme pertinent, notamment l'Office Français de la Biodiversité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET



Le/La secrétaire de séance